

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2017

L'an **deux mille dix-sept** et le **premier** du mois de **juin à 14 h 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **22 mai 2017.**

Date d'affichage : **24 mai 2017.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : M. Lionel VOGEL -

Absent représenté :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. Armel AÏTA –

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO -

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2017/28

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 00

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ENERGIE DES
ALPES DE HAUTE PROVENCE (SDE 04) : SIEGE SOCIAL**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité syndical de SDE 04 a adopté un projet de modification statutaire lors de sa séance du 31 mars 2017.

Il précise que cette modification prévoit le changement du siège social du SDE 04 de l'immeuble « La Source » - bâtiment 39 – Avenue du 08 mai 1945 à DIGNE – **dans les nouveaux locaux dont le SDE est propriétaire : 5 Rue Bad Mergentheim, toujours à DIGNE.**

Monsieur le Maire propose de procéder à une modification des statuts en corrigeant l'article 1^{er} des statuts, les autres articles restant inchangés.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la proposition de modification statutaire exposée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer en son nom ces nouveaux statuts.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO